

# **Cadre pour l'enseignement du Français intensif et du Français approfondi au Manitoba**

Année scolaire 2010-2011

**Cadre pour l'enseignement du Français intensif  
et du Français approfondi au Manitoba**

**Année scolaire 2010-2011**

Division du Bureau de l'éducation française  
Éducation Manitoba

Données de catalogage avant publication – Éducation Manitoba

Cadre pour l'enseignement du Français intensif et du Français approfondi au Manitoba  
[ressource électronique]

ISBN-13 : 978-0-7711-4712-8

1. Français (Langue) – Étude et enseignement (Primaire) – Manitoba –  
Anglophones. I. Manitoba. Éducation Manitoba. Division du Bureau de l'éducation  
française.  
440.7107127

Tous droits réservés © 2010, le gouvernement du Manitoba représenté par la ministre de  
l'Éducation.

Éducation Manitoba  
Division du Bureau de l'éducation française  
Winnipeg (Manitoba), Canada

Tous les efforts ont été faits pour mentionner les sources aux lecteurs et pour respecter  
la *Loi sur le droit d'auteur*. Si, dans certains cas, des omissions ou des erreurs se sont  
produites, prière d'en aviser Éducation Manitoba pour qu'elles soient rectifiées dans une  
édition future.

La version électronique de ce document est affichée sur le site Web du ministère de  
l'Éducation du Manitoba au : [www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/fdb/intensif.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/fdb/intensif.html).  
Veuillez noter que le Ministère pourrait apporter des changements à la version en ligne.

Ce document est une mise à jour de l'édition 2009-2010.

*This document is available in English.*

**Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les femmes et les hommes.**

## Table des matières

1.0 Orientations générales .....	1
2.0 Mise en œuvre du Français intensif .....	1
3.0 Français approfondi, suivi à la période intensive.....	2
4.0 Apprentissage professionnel pour les enseignants .....	3
5.0 Évaluation de la mise en œuvre de la méthode d'enseignement .....	3
6.0 Promotion du Français intensif et du Français approfondi .....	4
7.0 Financement du Français intensif et du Français approfondi .....	5
8.0 Partage des coûts du Français intensif et du Français approfondi .....	7
9.0 Références.....	7

## 1.0 Orientations générales

Les recherches de J. Netten et de C. Germain (en ligne, 2006) ont démontré que pour apprendre à communiquer en français, les élèves doivent utiliser le français dans des situations de communication authentiques qui intègrent les différents domaines de la langue, et ce, durant des périodes de temps prolongées. Le Français intensif (FI) répond à ces critères.

Le Français intensif présente une méthode d'enseignement qui vise à améliorer les compétences communicatives des élèves de Français de base. Cette méthode d'enseignement diffère de la présente en Français de base entre autres parce qu'elle approfondit la démarche communicative expérientielle associée à l'apprentissage d'une langue additionnelle. Le Français intensif met l'accent sur la communication et l'utilisation de la langue dans des situations authentiques, et non seulement sur le fonctionnement de la langue. Le Français intensif est principalement une méthode axée sur la littératie qui amène les élèves à utiliser leurs habiletés langagières sur le plan de l'écoute, de l'oral, de la lecture, de l'écriture, de la visualisation et de la représentation pour penser, apprendre et communiquer efficacement.

Le Français intensif (FI) suivi du Français approfondi (FA), dans le cadre du Français de base, permet une meilleure acquisition du français grâce à un régime axé sur l'augmentation du temps et de l'intensité des périodes d'enseignement et sur des stratégies d'enseignement prescrites. Cette nouvelle méthode permet à une grande diversité d'élèves de bénéficier des avantages liés à une expérience de communication en français.

## 2.0 Mise en œuvre du Français intensif

Au cours de la première année de mise en œuvre, qu'il s'agisse de la 5<sup>e</sup> ou de la 6<sup>e</sup> année, un bloc de temps, d'une durée minimale de 270 heures sur une période de cinq mois consécutifs est consacré principalement à l'apprentissage du français. Ce bloc de temps est créé en intégrant les cours d'anglais, de sciences humaines et de sciences de la nature. Voir le tableau ci-dessous.

Temps alloué à la méthode de Français intensif (FI) au Manitoba

Temps alloué au FI	Mois de l'année scolaire	Niveaux scolaires
Au moins 270 heures	Une période de cinq mois de septembre à la fin janvier ou de février à la fin juin	5 <sup>e</sup> ou 6 <sup>e</sup> année
Au moins 11 % du cycle scolaire	Les cinq mois suivant la période intensive	5 <sup>e</sup> ou 6 <sup>e</sup> année

Au Manitoba, durant les autres cinq mois suivant la période intensive, un minimum de 11 % du cycle scolaire est alloué à l’enseignement du français sous forme de blocs plus intenses tous les deux jours plutôt qu’en petits blocs tous les jours. Par exemple, si le cours de Français de base est donné pendant 40 minutes par jour, on recommande alors un bloc de 80 minutes de Français approfondi tous les deux jours afin de conserver l’intensité de temps nécessaire pour les stratégies d’enseignement proposées. Voir le tableau ci-dessus.

### 2.1 Matières obligatoires à enseigner durant la période intensive

Les cours de mathématiques et, habituellement, de musique, d’éducation physique et éducation à la santé, sont enseignés en anglais tout au long de l’année. À la fin de la période intensive, l’enseignement de toutes les matières reprend un horaire qui ressemble davantage à celui des jours d’un cycle régulier.

### 3.0 Français approfondi, suivi à la période intensive

Le Français approfondi suit l’année initiale et peut se prolonger jusqu’à la fin du secondaire. Au Manitoba, jusqu’à la fin de la 8<sup>e</sup> année, au moins 11 % du cycle scolaire est consacré au Français approfondi tout au long de l’année scolaire, soit du début septembre à la fin juin.

Le Français approfondi est offert sous forme de blocs de temps plus intenses tous les deux jours plutôt qu’en petits blocs tous les jours. Par exemple, si le cours de Français de base, jusqu’à la fin de la 8<sup>e</sup> année, est donné pendant 40 minutes par jour, on recommande alors un bloc de 80 minutes de Français approfondi tous les deux jours afin de conserver l’intensité de temps nécessaire pour les stratégies d’enseignement proposées.

Temps alloué à la méthode de Français approfondi (FA) au Manitoba

Temps alloué au FA	Mois de l’année scolaire	Niveaux scolaires
Au moins 11 % du cycle scolaire	De septembre à juin	De la 6 <sup>e</sup> ou de la 7 <sup>e</sup> année jusqu’à la fin de la 8 <sup>e</sup> année
110 heures pour 1 crédit	Par semestre ou annuellement de septembre à juin	De la 9 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année

Il est recommandé que le Français intensif soit un préalable au Français approfondi.

### **3.1 Formation des classes**

Pour maintenir l'intégrité de la méthode d'enseignement du Français intensif, il est recommandé, dans la mesure du possible, que les élèves de Français approfondi demeurent dans des classes avec les élèves qui ont pris part à la période intensive afin que l'enseignement puisse demeurer constant durant les années à suivre. Lorsque cela n'est pas possible, un modèle selon lequel la classe de Français approfondi est composée d'une majorité d'élèves provenant d'une classe antérieure de Français intensif, et d'autres élèves peut être utilisé.

### **3.2 Aménagement de la salle de classe**

L'école fournit les ressources nécessaires aux salles de classe désignées pour le Français intensif et le Français approfondi.

## **4.0 Apprentissage professionnel pour les enseignants**

Une séance de formation sur les stratégies d'enseignement de la méthode de Français intensif est habituellement offerte pour les enseignants durant l'été et ce, au niveau national.

D'autres possibilités de formation professionnelle et d'appui à la mise en œuvre, sous forme de consultations, d'ateliers et de visites en classe, sont offertes par Éducation Manitoba, en collaboration avec les divisions scolaires, au cours de l'année scolaire. Ces occasions d'apprentissage professionnelles sont grandement recommandées.

De même, une formation est également offerte et recommandée, au niveau national ou au niveau provincial, pour les administrateurs et les coordonnateurs responsables des langues. Éducation Manitoba offre des sessions de consultation selon les besoins.

## **5.0 Évaluation de la mise en œuvre de la méthode d'enseignement**

Le but premier de l'évaluation est d'assurer une mise en œuvre des stratégies d'enseignement préconisées. Cet exercice se fait par le biais de l'évaluation des compétences orales et écrites des élèves<sup>1</sup>. Par conséquent, les divisions scolaires peuvent se servir des résultats pour appuyer la mise en œuvre de la méthode d'enseignement de Français intensif et de Français approfondi.

Éducation Manitoba a formé une équipe d'éducateurs spécialisés en évaluation de l'oral ainsi qu'en correction de l'écrit. Ces éducateurs sont en mesure de former d'autres

---

<sup>1</sup> L'évaluation de la communication orale se fait au moyen d'entrevues individuelles et a pour objectif de vérifier à quel point les élèves sont en mesure d'utiliser la langue spontanément, d'initier un dialogue simple et de le maintenir. L'objectif de l'évaluation pour la composante d'écriture est d'indiquer le niveau de performance des élèves par rapport à celui des francophones originaires du Québec, à un niveau scolaire déterminé.

éducateurs et enseignants au niveau local afin de permettre aux divisions scolaires de faire leur propre évaluation au niveau divisionnaire ou au sein d'une école.

Les divisions scolaires sont responsables de la coordination de l'évaluation des compétences de communication orale et écrite de leurs élèves. Le Ministère peut, selon certaines circonstances, offrir un appui aux divisions scolaires.

Suite à l'évaluation et à la demande des divisions scolaires, le Ministère offre les services d'analyses statistiques des résultats obtenus lors des évaluations locales et tire un rapport divisionnaire sur la performance des élèves au sein de la division scolaire. Ce rapport reste confidentiel.

L'administration scolaire peut communiquer certains résultats anecdotiques aux parents. Un gabarit de profil élève, conçu par le Ministère, peut être utilisé afin de communiquer aux parents les progrès de leur enfant.

## **6.0 Promotion du Français intensif et du Français approfondi**

Éducation Manitoba, en collaboration avec les divisions scolaires qui offrent cette méthode d'enseignement fait la promotion du Français intensif et du Français approfondi au Manitoba.

## 7.0 Financement du Français intensif et du Français approfondi

7.1 Dans le cadre de plans de financement du Français langue seconde, les divisions scolaires peuvent recevoir des **fonds de démarrage** de 5 000 \$ pour les ressources pédagogiques et de 2 000 \$ pour les activités culturelles pour la première année de chaque nouvelle classe de Français intensif **et** de Français approfondi, quelle que soit l'année scolaire. De plus, un financement d'entretien de 2 000 \$ est disponible pour chaque année subséquente. Cependant, la division scolaire doit remplir, à chaque année, le formulaire d'aide financière du [Programme de revitalisation de français langue seconde](#). Voir les exemples ci-dessous.

### Fonds de démarrage pour le FI et le FA dans une école

2010-2011	2011-2012	2012-2013
Classe A <sub>1</sub> , FI, 5 <sup>e</sup> année 5 000 \$ + 2 000 \$ (plus \$ de la section 7.2)	Classe A <sub>1</sub> , FA, 6 <sup>e</sup> année 5 000 \$ + 2 000 \$ (plus \$ de la section 7.2)	Classe A <sub>1</sub> , FA, 7 <sup>e</sup> année 5 000 \$ + 2 000 \$ (plus \$ de la section 7.2)
	Classe B <sub>1</sub> , FI, 5 <sup>e</sup> année 5 000 \$ + 2 000 \$ (plus \$ de la section 7.2)	Classe B <sub>1</sub> , FA, 6 <sup>e</sup> année 5 000 \$ + 2 000 \$ (plus \$ de la section 7.2)
		Classe C <sub>1</sub> , FI, 5 <sup>e</sup> année 5 000 \$ + 2 000 \$ (plus \$ de la section 7.2)

### Financement d'entretien subséquent dans la même école

2011-2012	2012-2013	2013-2014
Classe A <sub>2</sub> , FI, 5 <sup>e</sup> année 2 000 \$ (plus \$ de la section 7.2)	Classe A <sub>2</sub> , FA, 6 <sup>e</sup> année 2 000 \$ (plus \$ de la section 7.2)	Classe A <sub>2</sub> , FA, 7 <sup>e</sup> année 2 000 \$ (plus \$ de la section 7.2)
	Classe B <sub>2</sub> , FI, 5 <sup>e</sup> année 2 000 \$ (plus \$ de la section 7.2)	Classe B <sub>2</sub> , FA, 6 <sup>e</sup> année 2 000 \$ (plus \$ de la section 7.2)
		Classe C <sub>2</sub> , FI, 5 <sup>e</sup> année 2 000 \$ (plus \$ de la section 7.2)

Légende :

- 1 représente le premier groupe d'élèves
- 2 représente le deuxième groupe d'élèves

**7.2** Dans le cadre des [Subventions d'aide par catégorie pour l'enseignement du français](#), le Ministère accorde 225 \$ par équivalent temps plein (ETP) pour les élèves inscrits aux cours de Français intensif et ceux de Français approfondi qui ont suivi la période intensive et ce, jusqu'à la 8<sup>e</sup> année. Cette subvention s'applique aux coûts additionnels pour le matériel, les activités linguistiques et culturelles, et les autres dépenses. Il s'agit des coûts excédant les montants associés à l'enseignement ordinaire ou aux activités parascolaires pour lesquels les écoles ont déjà obtenu des fonds de la part de leur division scolaire.

L'ETP équivaut au produit des inscriptions et du pourcentage de temps d'enseignement en français. Le montant de la subvention correspond à l'ETP multiplié par 225 \$.

Le pourcentage de temps d'enseignement du Français intensif ou approfondi est calculé comme suit : la moitié du nombre total de minutes d'enseignement en français par cycle durant le premier et le deuxième semestre est divisée par le nombre total de minutes d'enseignement durant le cycle scolaire. Voir les exemples ci-dessous.

**Exemple de calcul de subvention pour le cours de Français intensif à la 5<sup>e</sup> ou à la 6<sup>e</sup> année pour un cycle scolaire de six jours<sup>1</sup>**

% ou temps d'enseignement	Nombre d'élèves	ETP	Subvention
$\frac{1}{2} (1\,080 \text{ minutes} + 216 \text{ minutes})$ 1 800 minutes par cycle = 0,36 ou 36 %	25	$25 \times 0,36$ = 9,0	$9,0 \times 225 \$$ = 2 025 \$

**Exemple de calcul de subvention pour le cours de Français approfondi à la 7<sup>e</sup> ou à la 8<sup>e</sup> année pour un cycle scolaire de cinq jours<sup>2</sup>**

% ou temps d'enseignement	Nombre d'élèves	ETP	Subvention
$\frac{200 \text{ minutes}}{1\,650 \text{ minutes par cycle}}$ = 0,121 ou 12,1 %	25	$25 \times 0,121$ = 3,025	$3,025 \times 225 \$$ = 618,75 \$

<sup>1</sup> En 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années, il y a 300 minutes d'instruction par journée scolaire. Alors un cycle scolaire de 5 jours donne un nombre total de 1 500 minutes (5 x 300) d'instruction, tandis qu'un cycle scolaire de 6 jours donne un total de 1 800 minutes (6 x 300) d'instruction.

<sup>2</sup> En 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années, il y a 330 minutes d'instruction par journée scolaire. Alors un cycle scolaire de 5 jours donne un nombre total de 1 650 minutes (5 x 330) d'instruction, tandis qu'un cycle scolaire de 6 jours donne un total de 1 980 minutes (6 x 330) d'instruction.

## 8.0 Partage des coûts du Français intensif et du Français approfondi

Ayant obtenu une autorisation, Éducation Manitoba assume les coûts des sessions de formation professionnelle à la méthode d'enseignement de Français intensif et de Français approfondi pour les nouveaux enseignants, les nouveaux administrateurs et le personnel divisionnaire, au besoin.

Ayant obtenu une autorisation, Éducation Manitoba couvre les frais de déplacement (déplacement, hébergement, repas, honoraires et autres coûts associés) pour les personnes spécialisées dans la méthode d'enseignement de Français intensif et de Français approfondi, venant de l'extérieur de la province et qui sont, entre autres, invitées à donner des ateliers.

Ayant obtenu une autorisation, Éducation Manitoba couvre les frais associés à l'élaboration d'unités de cours ou d'autres ressources pédagogiques pour le Français approfondi, au besoin.

Les divisions scolaires assument les autres coûts liés au projet, y compris ceux associés à l'évaluation de la mise en œuvre de la méthode d'enseignement au sein de leur division.

## 9.0 Références

ANDERSON, B., NETTEN, J. et GERMAIN, C. *Le Français intensif, Guide pédagogique interprovincial, Intensive French, Interprovincial Teaching Guide*, S.L., S.É., 2006.

NETTEN, J. et GERMAIN, C. *A New Look at Core French: Intensive French in Newfoundland & Labrador*, [En ligne]. [[www.unb.ca/slec/Publications/if\\_article.htm](http://www.unb.ca/slec/Publications/if_article.htm)] (Consulté en décembre 2006).